

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 71 (2009)

Artikel: Pour en finir avec les sorcières
Autor: Utz Tremp, Kathrin / Jordan, Samuel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817596>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR EN FINIR AVEC LES SORCIÈRES

Raison d'Etat et régulation sociale: voilà pourquoi Fribourg, dans la Broye et la Singine surtout, s'est illustré précocement et longuement dans la chasse aux sorcières... qui n'ont bien sûr jamais existé.

UN ENTRETIEN AVEC KATHRIN UTZ TREMP, PAR SAMUEL JORDAN

Kathrin Utz Tremp, spécialiste d'histoire médiévale, travaille aux Archives de l'Etat de Fribourg. Samuel Jordan, historien de formation, est journaliste à *La Liberté*. Tous deux sont membres de la Société d'histoire et collaborent régulièrement aux *Annales*.

Les Archives de l'Etat ont consacré une petite exposition à Catillon. Dans cette vitrine, le relevé des objets trouvés dans le bissac de sa sœur Marguerite.
Photo: Acte 7, Bruno Maillard.



A la suite de la parution d'un roman historique¹ sur Catherine Repond, alias la Catillon, le canton de Fribourg a vécu l'année 2009 à l'heure des sorcières. D'un coup de balai magique, la Gruérienne exécutée en 1731 s'est soudain invitée dans le débat public au travers des médias fribourgeois et suisses, de nouvelles publications², de deux expositions simultanées aux Archives cantonales et au Musée de Morat. Elle a même occupé le Grand Conseil: le 8 mai, les députés ont voté une résolution qui réhabilite, sorcières en têtes, toutes les victimes de la justice de l'Ancien Régime. Pourquoi un tel engouement pour la Catillon et les sorcières en général? Réponse avec la médiéviste Kathrin Utz-Tremp, l'une des meilleures spécialistes européennes de l'histoire de la sorcellerie.³

– Comment expliquez-vous ce tsunami cantonal provoqué par la Catillon?

– La Catillon est un symbole criant de l'injustice. Elle ne peut donc qu'attirer la sympathie. De plus, j'ai l'impression que les gens ont une sensibilité particulière pour les faibles et les marginaux, deux adjectifs qui caractérisent à merveille la «sorcière» de Villarvolard. Cet engouement pour Catherine Repond a aussi quelque chose à voir avec la sécularisation et la déchristianisation de la société. Pour combler un certain vide spirituel, les citoyens d'aujourd'hui sont attirés par ce qui est irrationnel et mystérieux. Il n'y a qu'à voir le succès que connaissent actuellement les guérisseurs en Suisse romande. Enfin, il me semble que les Fribourgeois sont avides d'en savoir plus à propos des nombreuses légendes qui gravitent autour de la Catillon.

– En mai dernier, le parlement cantonal a réhabilité la mémoire de toutes les victimes de l'Ancien Régime, dont la Catillon. En revanche, les députés ont refusé d'encourager des recherches historiques sur les dysfonctionnements de la justice de l'Ancien Régime et sur toutes les autres pages sombres du passé fribourgeois. Que cela vous inspire-t-il?

– Je suis extrêmement déçue. Je trouve cette décision mesquine et peu courageuse. D'un côté on se donne bonne conscience et de l'autre on se déresponsabilise pour tout le reste. A mon avis, une réhabilitation n'a pas de sens, si l'on ne poursuit pas le travail historique commencé. Car au-delà des légendes et de quelques publications, on sait encore peu de

¹ Josiane Ferrari-Clément, *La Catillon et les écus du diable*, Editions de la Sarine, Fribourg 2008.

² Dont une documentation illustrée réunie par Kathrin Utz-Tremp: «Catillon, une sorcière fribourgeoise (1663-1731)», Fiches des Archives de l'Etat de Fribourg 2, 2009, 8 p. Existe également en version allemande.

³ Voir sa bibliographie sur le sujet en page 20.

* Les Vaudois sont les membres d'une dissidence de l'Eglise romaine, fondée à la fin du XII^e siècle par le marchand lyonnais Pierre Valdo, qui a essaimé en Europe. Fribourg a été l'un des hauts-lieux urbains de la secte. Les Vaudois prêchaient la pauvreté et le retour à l'Évangile, refusant les sacrements et la hiérarchie ecclésiastique. Selon eux, les laïcs avaient le même droit d'instruire et d'évangéliser. Ils rejetaient le culte des saints et le purgatoire. Leur doctrine fut condamnée au concile de Latran en 1179. Considérés comme hérétiques, ils furent pourchassés et persécutés par l'Eglise. Il reste actuellement environ 20 000 Vaudois dans les vallées piémontaises, au sud-ouest de Turin.

choses sur l'histoire de la Catillon. Ce qui est sûr, c'est qu'il reste encore beaucoup de terrain à défricher. Malgré tout, je compte poursuivre mon travail en réunissant toutes les sources concernant la Catillon, ainsi que les autres «sorcières» du canton, pour en faire un livre.

– D'où vous vient cette passion pour l'histoire de la sorcellerie?

– Elle m'a été en quelque sorte imposée naturellement. Au début des années 1990, j'ai commencé à m'intéresser à la problématique des hérétiques fribourgeois, à savoir les «Vaudois»*, qu'il ne faut bien sûr pas confondre avec nos chers voisins romands. J'ai édité les actes de procès les concernant, entre 1399 et 1440. L'étude de ces documents judiciaires m'a amenée en droite ligne à la thématique des sorcières, car le funeste destin de ces dernières est intimement lié aux hérésies. En quelque sorte, on peut dire que c'est la persécution des hérétiques qui a préparé le terrain de la chasse aux sorcières en Suisse romande. Je m'explique: ce sont les «Vaudois» de Fribourg qui ont provoqué la création d'une Inquisition dominicaine provisoire à Lausanne. Et par la suite, c'est cette même Inquisition, devenue entre-temps permanente en Suisse romande, qui a commencé à instruire des procès en sorcellerie à partir de 1429. Je raconte d'ailleurs en détail ce phénomène historique dans un ouvrage que je viens de publier en Allemagne.⁴

– Depuis près de vingt ans, vous êtes une référence européenne en matière d'histoire des sorcières. Pourtant, vous affirmez que ces dernières n'ont jamais existé...

– C'est une évidence, les «sorcières» ne sont rien de plus qu'un mythe, au même titre que Guillaume Tell. C'est un appareil judiciaire inique et la torture qui ont créé les «sorcières», avec un grand succès d'ailleurs. Comment ne pas avouer ce que l'on veut vous faire dire, quand on est confronté à des moyens de torture aussi terrifiants que ceux qui étaient autrefois employés à Fribourg?

– Alors, pourquoi a-t-on fabriqué des sorcières?

– Pour de banales raisons d'Etat. Les sorcières n'ont été que des boucs émissaires, pour permettre à des Etats faibles d'affirmer leur puissance

⁴ Utz Tresp 2008.

sur certains territoires qui refusaient leur autorité. En brûlant des innocentes, on faisait un exemple. Le message était le suivant: «Faites attention, c'est nous qui commandons, vous appartenez à notre juridiction. Si vous ne le comprenez pas, nous continuerons à mener arbitrairement certains d'entre vous au bûcher.» C'est bien ce qui s'est passé, par exemple, avec Ida Stucki, l'une des premières sorcières exécutées dans le canton, en 1442. Elle habitait près d'Alterswil, dans le territoire des Anciennes Terres de Fribourg. Ce n'est pas un hasard, si l'énorme majorité des condamnés pour sorcellerie chez nous étaient originaires des campagnes. Ce qui est symptomatique à ce propos, c'est que les Etats forts, centralisés et sûrs d'eux, à l'instar de la monarchie française, ont exécuté très peu de sorcières.

– Vous parlez de terreur étatique. Pourtant, les manuels expliquent que c'était des religieux qui pilotaient la chasse aux sorcières?

– C'est en effet l'image que l'on a, mais elle ne correspond en rien à la réalité. S'il est vrai que des inquisiteurs religieux ont amorcé le mouvement, c'est le pouvoir politique qui les a rapidement relayés et remplacés, avec beaucoup plus de zèle. A l'exception de quelques cas préliminaires et épars, ce sont les gouvernements qui ont instruit tous les procès en sorcellerie. L'Eglise, Rome en tête, y était d'ailleurs opposée. Elle a souvent tenté de freiner cette pratique qu'elle jugeait peu chrétienne, c'est tout dire. On peut affirmer, à titre de comparaison, que la papauté a beaucoup plus élevé la voix contre la persécution des sorcières que contre celle des Juifs sous le nazisme.

– Revenons à Fribourg. Quelle place occupe le canton dans le phénomène global de la chasse aux sorcières?

– Une place de choix. Je dirais même que notre canton a été un premier de classe et un pionnier en la matière. En Europe, Fribourg a été le troisième endroit où l'on a commencé à brûler des sorcières. C'était en 1429 précisément, juste après le Dauphiné (1420) et le Valais (1428). On sait peu de choses sur ces premières victimes fribourgeoises, mis à part le fait qu'elles ont été condamnées par un inquisiteur détaché par le couvent dominicain de Lausanne. Dès 1440, notre canton a fait encore plus fort. Son gouvernement a été une des premières autorités politiques en

Europe à instruire des procès en sorcellerie. Cela en tant que tribunal laïc, et sans le secours d'inquisiteurs religieux.

– Combien de temps a duré la persécution des sorcières à Fribourg?

– Dans notre canton la chasse aux sorcières, qui a débuté en 1429, s'achève avec l'exécution de la Catillon en 1731. Cette période, s'étalant du XV^e au XVIII^e siècle, correspond au cadre temporel du phénomène à l'échelle européenne.

– Trois siècles, cela paraît incroyablement long pour une pratique aussi arbitraire... Quels ont été les pics de la chasse aux sorcières à Fribourg?

– Il y a eu des vagues successives. Tout d'abord de 1437 à 1442. Puis autour de 1460. Il y a ensuite eu une accalmie au XVI^e siècle avec seulement quelques cas épars, avant un retour en force au début du XVII^e.⁵ Entre 1630 et 1660⁶, on a assisté à une explosion dramatique du nombre des condamnations. Pire, et encore plus absurde: les tribunaux de ces années-là ont même instruit des procès en sorcellerie contre des enfants. Ces derniers n'ont heureusement pas été exécutés. A la place, ils ont été séparés de leur famille et placés en orphelinats.

– Quelles régions fribourgeoises ont été les plus touchées par la persécution des sorcières?

– En première ligne l'actuel district de la Broye, suivi de celui de la Singine. Ce n'est pas un hasard, car ces deux territoires peinaient à reconnaître une autorité supérieure. Étonnamment, malgré l'exemple emblématique de la Catillon, la Gruyère est très peu touchée par le phénomène. Ce qui démontre que ce district ne causait pas de souci majeur au gouvernement fribourgeois.

– Pourquoi la Broye en particulier?

– Parce qu'il s'agissait d'un ensemble éclaté, tant au niveau politique et juridique que religieux, d'un territoire aux mille frontières, tiraillé successivement entre l'autorité de Lausanne et celle de Fribourg.

⁵ Dans un article paru en 1933 dans les *Nouvelles Etrennes Fribourgeoises*, le préfet poète romontois Paul Bondallaz estime qu'au cours du XVII^e siècle 1000 personnes ont été accusées de sorcellerie dans le canton de Fribourg.

⁶ 1634 et 1660 constituent les années record avec 30 exécutions, suivies de 1652 (20) et 1635 (10).

– Et quels sont les lieux de mémoire de la persécution des sorcières dans notre canton?

– Les personnes accusées étaient enfermées et torturées dans les tours d'enceinte de la ville. Et particulièrement dans la «Mauvaise Tour», située dans le périmètre actuel du Musée d'art et d'histoire de Fribourg. Quant aux exécutions, elles se déroulaient généralement au Guintzet, sur les hauteurs dominant la ville, hors les murs.

– Au niveau statistique, peut-on estimer le volume des condamnations de sorcières en terres fribourgeoises entre 1429 et 1731?

– L'ampleur des condamnations a été assez considérable. Dans l'état actuel de la recherche, j'estime leur nombre à 500. A titre de comparaison, il se monte à 10 000 pour la Suisse et 6000 pour la Suisse romande. Il faut néanmoins prendre ces nombres avec des pincettes. Les chiffres restent spéculatifs, car il existe de nombreuses archives qui n'ont pas encore été étudiées. A cela s'ajoute le fait que certaines sources sont parfois incomplètes, voire lacunaires: surtout en Suisse alémanique, où la tradition écrite était moins marquée qu'en Suisse romande. Sans compter que de nombreux documents et autres actes de procès ont carrément disparu ou ont été détruits.

– En tenant compte du nombre de condamnations que vous avancez, combien d'entre elles ont abouti à des exécutions?

On considère que dans le 60 pourcent des cas, le verdict était le bûcher. Pour Fribourg, cela donnerait le chiffre de 300 exécutions; ce qui est assez impressionnant, vous en conviendrez. Pour la Suisse romande, le nombre de victimes pourrait se monter à 3500.

– Qu'est-ce que cela représente à l'échelle européenne?

– On estime qu'il y aurait eu en Europe entre 30 000 et 60 000 victimes brûlées. En tête du palmarès, on trouve l'Allemagne avec 25 000 cas, suivie par la Lorraine, le Luxembourg et la Suisse romande. Avec ses 3500 exécutions, la Suisse romande apparaît comme le champion européen toute catégorie par rapport au nombre de ses habitants.

– **Pourtant, dans l’imaginaire populaire, on placerait plutôt l’Espagne et sa terrible Inquisition en tête de ce macabre palmarès!**

– Vous avez raison. Il s’agit cependant d’une conception erronée et d’une vision déformée de l’histoire. Il faut savoir qu’il y a eu très peu de sorcières brûlées dans ce pays méditerranéen. La tristement célèbre Inquisition espagnole ne s’est pas concentrée sur les sorcières. Elle s’est avant tout attaquée aux hérétiques, en l’occurrence aux Juifs et aux Musulmans.

– **Vous soutenez par exemple que saint Pierre Canisius, le fondateur du collège Saint-Michel à Fribourg, était en la matière beaucoup plus fanatique que les inquisiteurs espagnols...**

– En effet, le brave Canisius, dont on dit normalement plein de gentilles choses, a fait de la chasse aux sorcières l’un de ses chevaux de bataille. Ce fanatisme l’a même mis en porte-à-faux avec sa hiérarchie, beaucoup plus tolérante sur la question. A tel point que ses supérieurs se sont débarrassés de lui et l’ont exilé d’Allemagne du Sud à Fribourg à la fin du XVI^e siècle.

– **En 1731, le gouvernement fribourgeois tient bien en main le canton et n’a plus besoin de prouver son autorité sur les campagnes en exécutant des «sorcières» pour l’exemple. Pourquoi décide-t-il malgré tout de brûler la Catillon?**

– A ce moment, le paradigme de la chasse aux sorcières a changé. Conçue à l’origine comme un instrument de contrôle politique, la persécution se transforme au fil des siècles en un moyen de régulation sociale. L’exemple de la Catillon illustre à merveille ce changement de cap. Catherine Repond était une pauvre femme marginale, indigente et âgée, qui vivait de la mendicité. Par son attitude, elle défendait un peu le droit des gens à être pauvres, un droit qui n’était alors plus universellement reconnu. Les citoyens étaient en effet tenus de payer des impôts et ne voyaient pas pourquoi il fallait en sus aider les indigents, alors qu’il revenait dorénavant à l’Etat d’assumer ce rôle. C’est sans doute l’une des raisons qui ont poussé les «honnêtes et florissants» voisins de la Catillon à l’accuser d’être une sorcière: afin de se débarrasser de cette empêcheuse

de s'enrichir en rond, de cette gêneuse qui menaçait leur prospérité naissante, fondée sur la commercialisation du gruyère. On a d'ailleurs reproché à la Catillon de faire tourner le lait. Symboliquement, c'était une manière de montrer qu'elle mettait en péril l'industrie du fromage. En quelque sorte, on pourrait dire que la Catillon a payé pour tous les pauvres du bailliage et du canton. Et sa condamnation à mort pourrait être interprétée comme une mise en garde à tous les indigents et autres marginaux: «Voilà ce qui arrive quand on persiste à vouloir mendier!» Cette manière de faire est d'ailleurs encore d'actualité dans certains endroits du monde.⁷

– **Comme cela ne semblait pas suffire, on ne s'est d'ailleurs pas contenté de faire disparaître Catherine Repond. On a aussi tenté «d'éradiquer» sa famille proche...**

– Absolument. Le gouvernement fribourgeois s'en est aussi pris à Marguerite, la sœur cadette de la Catillon. Il faut savoir que les sœurs, vieilles filles toutes deux, vivaient ensemble dans une modeste maison à Villarvolard. A la fin de l'an 1731, Marguerite Repond est arrêtée à son tour à Gruyères. Malgré la torture qu'elle subit, elle ne fait pas d'aveux et ne peut par conséquent pas être condamnée au bûcher. En revanche, elle est bannie pour 15 ans du territoire fribourgeois: une punition terriblement inhumaine pour une femme alors âgée de 66 ans et sans le sou. Lorsqu'elle refait surface à Fribourg en 1741, elle est à nouveau arrêtée pour être revenue trop tôt dans le canton. Affaiblie par les épreuves et le poids des ans, elle décède dans la Mauvaise Tour avant d'avoir pu être condamnée.

– **Selon vos recherches, quel est le stéréotype de la sorcière?**

Aux débuts du processus de persécution, il n'existe pas vraiment de stéréotype. Celles que l'on accuse de frayer avec les démons sont issues de toutes les classes sociales et de tous les milieux. Quant à leur âge, il est très variable. A partir du XVII^e siècle, l'image de la sorcière se fige. Voici à quoi elle correspond dès lors: c'est une vieille femme, sale, vilaine, méchante, sans ressources. Une femme qui n'est pas mariée et qui vit seule. Ce qui revient à dire qu'elle échappe totalement au contrôle social d'un époux. En d'autres mots, c'est une femme non domestiquée, qui

⁷ Dans certaines grandes villes sud-américaines par exemple, des milices privées, que l'on appelle aussi escadrons de la mort, sont chargées par les pouvoirs en place de nettoyer les rues en éliminant les sans-abri, enfants compris.

n'est pas confinée au foyer. C'est par conséquent une personne qui passe beaucoup de temps dehors, à rechercher de quoi manger. On s'imagine donc qu'elle a toute liberté pour fricoter avec le diable, la nuit venue. C'est cette image-là que l'on a gardée des sorcières, encore aujourd'hui.

– On a beaucoup parlé de sorcières. Et les mâles dans tout cela? Ont-ils échappé aux persécutions?

– La réponse est non, même si cette réalité historique est encore peu connue du grand public. A l'égal des femmes, bon nombre d'hommes ont également été condamnés pour sorcellerie. Et beaucoup d'entre eux ont subi le supplice des flammes. Aussi étonnant que cela puisse paraître, on a même brûlé plus de «sorciers» que de «sorcières» au cours des premières années de persécution. La tendance s'est inversée vers la fin du XVI^e siècle. En tout, je dirais que 20 à 30 pourcent du total des victimes des tribunaux fribourgeois étaient des hommes.

– Le mouvement féministe des années 1970 a fait des sorcières l'un de ses symboles. Il a vu en elles des précurseurs de l'émancipation de la femme. Qu'en pensez-vous?

– Cette interprétation ne fait pas de sens à mes yeux. Les pauvres femmes que l'on accusait de sorcellerie n'étaient pas des protagonistes, mais des victimes. Ce sont les procès et la torture qui les ont transformées malgré elles en actrices. Les «sorcières» n'étaient pas des femmes émancipées ou indépendantes. Bien au contraire, elles subissaient la vie de plein fouet. Pour toutes ces raisons, il me paraît difficile donc de voir en elles des étendards précoces du féminisme...

– Et si l'on refaisait aujourd'hui le procès de la Catillon?

– Il aboutirait à un non-lieu après cinq minutes, faute de preuves tangibles. Sans la torture, comment voulez-vous faire avouer à une personne qu'elle se déplace dans les airs, cramponnée à un balai... Ce qui m'amène à le répéter encore une fois: sans la torture, les «sorcières» n'auraient jamais existé et nous ne serions pas là pour en parler.

Propos recueillis par S. J.

Examination de Catherine Ripon

Le 5^e juillet 1731 le tres Honorable sieur
Ballif de Corbiere assemble avec l'Honorable
Justice de ce lieu pour satisfaire à la Sentence
Souveraine du 13^e du courant

Examination avant le quinquat.

Demande pourquoy elle est en prison ?

Respondu, par ce que quelques personnes disoient, qu'elle est
sorciere.

Q. de dire si ^{vous} voyez, quelles sont sorciere.

R. quoy.

Q. s'il est contemps, quelle est sorciere, et combien
d'annees il y a.

R. sept ou huit ans, et devesit respondu, il
y a une dizaine d'annees.

Q. ou elle l'est donnee au Diable.

R. par vers le Chastellars.

Q. en quel endroit par le Chastellars.

R. par demon de villageois.

Q. ce que le Diable luy a donnee, et ce qu'il luy
a promis.

R. trois escus blanc de monoye de divers Estats.

Q. qui estoit present avec elle, lorsqu'elle l'est
donnee au Diable.

R. d'avoir este seule.

Q. en quelleaison ce est arrive.

R. de l'entour de la St. Denis.

Procès verbal du sixième
interrogatoire de Catillon à
Corbières le 5 juillet 1731.
Photo: AEF, David Blanck.

Bibliographie

Kathrin Utz Tremp a publié de nombreux travaux touchant la persécution médiévale, en particulier:

- *Waldenser, Wiedergänger, Hexen und Rebellen. Biographien zu den Waldenserprozessen von Freiburg im Uechtland (1399 und 1430)*, volume hors-série des Freiburger Geschichtsblätter, Fribourg 1999
- *Quellen zur Geschichte der Waldenser von Freiburg im Uechtland (1399-1439)*, Monumenta Germaniae Historica, Quellen zur Geistesgeschichte des Mittelalters, vol. 18, Hanovre 2000
- *Von der Heresie zur Hexerei, "wirkliche" und imaginäre Sekte im Spätmittelalter*, Monumenta Germaniae Historica Schriften 59, Hanovre 2008
- avec Martine Ostorero (dir.) et Georg Modestin (coll.), *Inquisition et sorcellerie en Suisse romande. Le registre Ac 29 des Archives cantonales vaudoises (1438-1528)*, Cahiers lausannois d'histoire médiévale 41, Lausanne 2007